



SAS COUCHET

Spécialiste en Process Agro-Alimentaire



FIRST LADY®

La solution de recyclage d'eau des lignes d'embouteillage

Dispositif industriel breveté n° FR3148917

FIRST LADY®

La solution technique en recyclage d'eau

Soucieux de l'Environnement et de vos impératifs de production, nous vous proposons la **FIRST LADY®**

- 1ère solution technique de recyclage d'eau de rinçage des lignes d'embouteillage
- Dispositif breveté N° **FR3148917**
- Conforme aux normes agro-alimentaires en vigueur

Ce dispositif technique vous permet un **total recyclage de l'eau de rinçage utilisée dans votre process d'embouteillage** avec prise en compte volontaire de la notion de « Développement Durable » et de votre process RSE

Les Normes telles IFS Food et BRC imposent à l'industrie agro-alimentaire un rinçage systématique de TOUS les contenants par une eau propre de qualité potable

Cette eau, après utilisation, est jusqu'alors systématiquement rejetée aux eaux usées

Aujourd'hui une entreprise d'embouteillage produisant 300.000 contenants/jour consomme en moyenne 30 m³ d'eau/jour, soit à minima une consommation de 7.500 m³ d'eau potable/an et une facture d'eau annuelle de 34.000 Euros en moyenne (pour 2022 selon les régions)

- Face à l'augmentation du coût de l'accès à l'eau potable devenue « ressource rare et précieuse »
- Face à l'émergence de nouvelles contraintes environnementales, obligations éthiques et écoresponsables

⇒ **FIRST LADY vous offre la solution respectueuse de notre environnement économiquement adaptée**

Propriétés du dispositif FIRST LADY®

- ⇒ 100% d'efficacité dans le recyclage d'eau de rinçage en eau de qualité « eau potable réutilisable »
- ⇒ 100% adaptée à l'industrie agro-alimentaire pour l'embouteillage/remplissage de bouteilles, flacons, pots, barquettes...
- ⇒ 100 % de fiabilité intrinsèque dans le système d'exploitation
- ⇒ Simplicité dans son exploitation
- ⇒ Maintenance réduite
- ⇒ Encombrement standard
- ⇒ Rentabilité de la solution technique de recyclage d'eau : retour sur investissement possible en 3 ans
- ⇒ Conforme aux audits IFS et BRC
- ⇒ Conforme au standard RSE dans votre démarche d'éthique environnementale

